



**Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2009**, le CDOMK change ses horaires d'ouverture au public

Lundi mardi jeudi et vendredi  
10 h 30 – 12 h 30 et de 13 h 30 – 16 h 30

☎ 05.62.56.98.42

✉ [secretariat.cdo65@ordremk.fr](mailto:secretariat.cdo65@ordremk.fr)

Pour les inscriptions, uniquement sur rendez vous

### Les vœux de la Présidente

« Depuis 2004, le Conseil de l'Ordre a vu le jour. Cet Ordre a été désiré par l'ensemble de la profession et ce depuis 1946.

Les missions du Conseil Départemental sont :

- La tenue du tableau
- La diffusion des règles de bonnes pratiques
- Bonne et due forme des contrats professionnels
- Tentative de conciliation
- Rôle d'Entraide et de prévention

Depuis le mois mai 2008, la nouvelle équipe a pris ses fonctions et les différentes commissions avancent sur une base commune d'actions sur les projets du Conseil Départemental.

Mon équipe et moi-même vous souhaitons les meilleurs vœux pour 2009 et espérons que la collaboration avec les professionnels permettra, dans un avenir proche, l'avancée de la profession. »

Marie Christine HUIN  
Présidente

### AGENDA NATIONAL

↳ 5 novembre 2008 : parution du Code de Déontologie

↳ Janvier 2009 : impression et envoi du code de déontologie à chaque masseur kinésithérapeute accompagné d'un accusé de réception de lecture à retourner impérativement au CDOMK65 avant le 30 janvier 2009.

↳ L'appel à cotisation se fera sur le 1<sup>er</sup> trimestre 2009 par le Conseil National. Toute demande de minoration doit être faite dès réception du courrier de cotisation. La demande de minoration est suspensive de paiement pendant la durée du traitement du dossier.

### AGENDA LOCAL

Mardi 21 octobre 2008 : rencontre avec les directeurs des établissements thermaux aux thermes de Bagnères de Bigorre, en présence de Didier Evenou, secrétaire du Conseil National et Mathilde Guest, juriste au Conseil National. De nombreux directeurs étaient présents pour une table ronde autour de l'emploi saisonnier des masseurs kinésithérapeutes au sein des établissements thermaux.

Novembre 2008 : Formation Site internet, Divalto et Cohérence

Décembre 2008 : Formation Juridique

9 janvier 2009 : Conseil d'Administration

30 janvier 2009 : Réunion de Bureau

Février 2009 : Envoi des caducées

6 mars 2009 : Réunion de Bureau

27 mars 2009 : Réunion de Bureau

3 avril 2009 : Conseil d'Administration

17 avril 2009 : Réunion de Bureau

20 juin 2009 : Conseil d'Administration

### TELETHON 2008

Une journée de « *massage de bien-être* » a été organisée sur l'ensemble du territoire français, et plus particulièrement sur Tarbes le 6 décembre 2008 dans le cadre du Téléthon.

Les résultats : 500 € recettes massage et 110 € de dons.

Le CDOMK65 remercie vivement les personnes bénévoles qui ont œuvré à la réussite de cette journée. La remise du chèque a eu lieu le 14 janvier 2009 au tour de la galette des rois avec le représentant de l'AFM et la Banque Populaire d'Odos.

# RAPPEL

## REPLACANT / REMPLACE

Le masseur kinésithérapeute remplacé doit s'assurer que le masseur kinésithérapeute remplaçant est inscrit au Tableau de l'Ordre. Selon la convention nationale : chaque remplaçant doit facturer avec les feuilles de soins du professionnel remplacé en rayant le nom du titulaire et en mentionnant son nom son prénom et son numéro Adeli. **La carte CPS est une carte professionnelle qui ne doit être utilisée que par ce seul titulaire. Le remplaçant ne peut donc en aucun cas facturer avec la carte CPS du MK titulaire.**

## ATTESTATION CONSEIL DE L'ORDRE / CPAM

Depuis début novembre 2008, un accord local a été signé entre le Conseil Départemental et la CPAM. Une attestation de changement de situation a vu le jour. Cette attestation est délivrée par le Conseil Départemental sur justificatif (contrats ou autres.....) et sera transmise par le professionnel au service RPS de la CPAM.

## INSCRIPTION AU TABLEAU

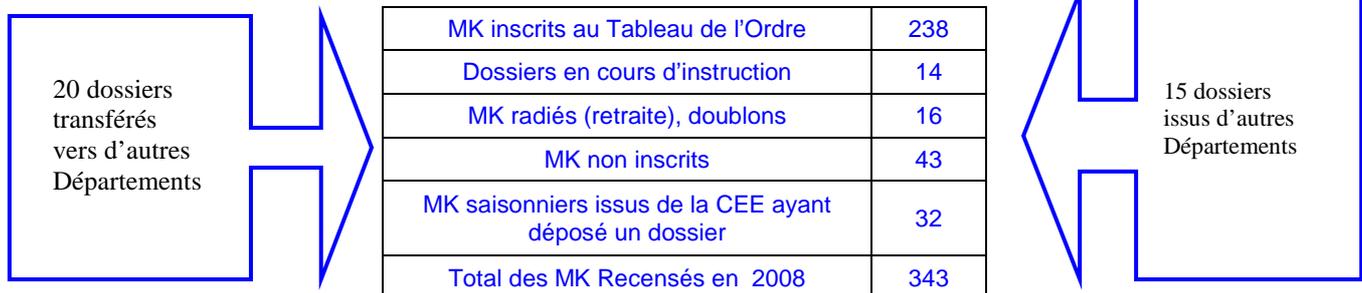
Dans le cadre des inscriptions, des transferts de dossier ou toute autre démarche auprès du Conseil Départemental, nous vous rappelons que les démarches administratives sont individuelles et personnelles.

## OSTEOPATHIE

Le journal officiel du 30 décembre 2008 a publié un décret rectifiant certaines mesures concernant l'usage du titre d'ostéopathe et l'exercice de l'ostéopathie. Ce décret a notamment pour objectif de prolonger le délai de dépôt des dossiers de demande d'user du titre d'ostéopathe. **Ce délai est court jusqu'au 31 mars 2009.** Toutes les informations et les textes législatifs sont sur le site internet du Conseil National ([www.cno.org/](http://www.cno.org/) rubrique ostéopathie).

## LES COMMISSIONS - BILAN 2008

### Commission Administrative



Le Conseil Départemental a enregistré quatre nouveaux diplômés sur notre département pour l'année 2008.

### Commission Entraide et Minorations

Les dossiers de demande de cotisation 2007 et cotisation 2008 ont été traités courant 2008. La plupart de ces dossiers sont en attente de la décision du Conseil National.

### Commission Juridique

La Commission Juridique du Conseil a pour mission de régler les litiges entre confrères-associés, confrère-assistant, confrère-remplaçant, ainsi qu'entre praticien et patient. Son rôle est de tenter de trouver une conciliation entre les différentes parties. Si aucun terrain d'entente n'est trouvé, le dossier est transmis au Conseil Régional de l'Ordre qui peut par la suite le transmettre au Tribunal compétent. Trois dossiers ont été traités en 2008 et aucun n'a fait l'objet d'un recours en Commission Régionale. La Commission Juridique est également consultée tout au long de l'année par confrères au sujet de leurs projets de contrats d'association, de collaboration ou de remplacement.

### Commission de Communication

Une lettre d'information a été envoyée à chaque trimestre. Chaque envoi a suscité un retour d'échange entre le CDOMK et les masseurs kinésithérapeutes. Cette lettre d'information est maintenue à la même fréquence pour 2009 et le site internet viendra compléter cette diffusion d'information pour l'ensemble des professionnels sur la période du 1<sup>er</sup> semestre 2009.